



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
01/02/2023

Date d'affichage
01/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Mme GUENET Monique donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille, Mme PAILLIOT Sandrine donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme GUENET Monique, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2023-03 : CAMPAGNE PUBLICITAIRE POUR LA GROTTTE DE NICHET EN PARTENARIAT AVEC RADIO FUGI.

Chaque conseiller municipal a reçu une copie de la proposition de Radio Fugi pour une campagne de publicité pour la Grotte de Nichet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de Radio FUGI pour la campagne promotionnelle 2023 du 24 avril au 27 août 2023 pour la somme de 2292 €uros H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire



Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr